

DON OU MARCHANDISE : LES DEUX FICTIONS DE LA GPA

Élodie BERTRAND*

Chercheure au CNRS, ISJPS, UMR 8103, CNRS-Université Paris 1

Aux États-Unis, après la « panique morale » construite autour de l'affaire *Baby M* (1988), les esprits se sont calmés face au peu de maux concrets créés par la GPA et grâce à la diffusion de la pratique dite gestationnelle¹. D'une part, peu de gestatrices états-uniennes sont pauvres ; cette activité leur permet de poursuivre des études ou de garder leurs enfants en gagnant de l'argent, qu'elles utilisent de manière conventionnelle (étude des enfants, voiture) ; elles expriment peu de difficultés à remettre l'enfant, et rarement du regret ; et on ne voit pas de preuve que les enfants nés par GPA aillent plus mal que les autres². D'autre part, depuis les années 1990, la GPA telle qu'elle se pratique est majoritairement gestationnelle (avec les ovocytes de la mère d'intention ou d'une donneuse) – c'est celle qui est le plus souvent recommandée, parfois la seule autorisée, par opposition à la GPA dite traditionnelle (avec les ovocytes de la gestatrice). Force est de constater pourtant que les regards se tournent désormais vers la pratique transnationale, dont le portrait est bien plus inquiétant, et que certains esprits, par exemple en France, sont toujours en état de panique morale quand il s'agit de GPA.

Celle-ci s'alimente, au moins en partie, à l'opposition entre don et marchandise. Les critiques de la GPA sont en général des critiques de sa marchandisation.

* Je remercie Marie-Xavière Catto, Marlène Jouan, Frédéric Lordon et Cyril Selzner pour leurs commentaires et les discussions qu'ils ont bien voulu avoir avec moi. Les références à certains de leurs travaux n'épuisent pas ce que je leur dois. Je remercie également les éditrices pour leur confiance et leurs encouragements. Je suis seule responsable des erreurs ou omissions, nombreuses dans ce texte sans doute encore trop programmatique.

1. E. S. SCOTT, « Surrogacy and the politics of commodification », *Law and Contemporary Problems* 2009, 72, p. 109-46. Pour une analyse institutionnaliste de ce changement, v. P. KUCHAR, « Entrepreneurship and institutional change. The case of surrogate motherhood », *Journal of Evolutionary Economics* 2015, 26(2), p. 349-379.

2. Ce constat est celui d'Elizabeth SCOTT (art. cité, p. 138-139), et concerne surtout les gestatrices des États-Unis. Il est plus généralement confirmé par la revue de littérature des études faites sur les effets de la GPA de V. SODESTROM-ANTTILA, U-B WENNERHOLM, A. LOFT, A. PINBORG, K. AITTOMAKI, L. BENTE ROMUNDSTAD, et C. BERGH, « Surrogacy : outcomes for surrogate mothers, children and the resulting families—a systematic review », *Human Reproduction Update* 2016, 22(2), p. 260-276.

Elles supposent que l'introduction de la monnaie transforme le service gestationnel en marchandise ; elles tendent à séparer l'intérêt égoïste, le marché et la monnaie d'un côté, et l'altruisme, le don et le sentiment de l'autre, et à placer le second pôle de valeurs au-dessus du premier. Il est par exemple reproché aux intermédiaires, quand ce n'est pas aux parents d'intention, de ne voir les gestatrices que comme des marchandises, ce qui s'opposerait à leur don altruiste : « Surrogate mothers often follow gift norms, while the surrogate agency follows market norms », écrit Elizabeth Anderson³. Les deux pôles jouent bien le rôle de normes de référence par rapport auxquelles on situe la GPA, et un référentiel d'évaluation – le don étant jugé moralement plus élevé que la marchandise.

En réalité, l'échange marchand, y compris celui d'une grossesse, est le plus souvent pluriel et porteur de significations multiples. Ce sont les critiques de la marchandisation elles-mêmes qui réduisent cet échange à un échange pur de marché, en niant les autres dimensions de l'interaction sociale qui s'y nouent, et donc toutes ses dimensions symboliques. Viviana Zelizer le soulignait, les relations économiques sont aussi des relations interpersonnelles et réciproquement⁴. La valeur économique ne dit pas tout. Les critiques de la marchandisation de la GPA sont réductionnistes : aveuglées par la monnaie qui circule, elles ne voient pas les liens sociaux qui se jouent tout autour ou au cœur même. Alors que ces liens ne sont pas niés par ailleurs. De l'argent circule déjà pour les enfants : pour leur conception⁵, leur naissance, leur garde, leur éducation – et personne ne nie qu'il se joue là, dans ces professions du *care* aux enfants, autre chose que du marché pur. La présence de monnaie n'empêche pas les relations interpersonnelles, ce qui témoigne de la capacité de résistance des rapports sociaux. De même, l'échange qui se noue autour de la GPA n'est pas un échange purement marchand et, comme d'autres échanges marchands, il n'empêche pas les rapports sociaux. Souvent, j'y reviendrai, les relations avec les parents d'intention se poursuivent après la naissance et les motivations des gestatrices sont à la fois financières et altruistes. Puisque la GPA n'est ni une pure marchandise, ni un don altruiste, comment ces relations et motivations composent-elles les deux dimensions, marchande et donatrice ?

Ces deux fictions ne sont pas symétriques. La marchandise pure existe bel et bien, mais elle est plutôt un cas extrême, pas nécessairement le plus courant. Elle

3. E. ANDERSON, *Value in Ethics and Economics*, Harvard University Press, 1993, p. 180. Elle ajoute que ce serait une source d'exploitation et de manipulation : « In appealing to and ostensibly valuing the surrogate mother's altruistic motivations, the surrogate industry and its paying clients implicitly represent themselves as willing to engage with her in accordance with reciprocal norms of gift relationships. But this representation is exploitative and fraudulent » (*ibid.*, p. 181).

4. V. A. ZELIZER, *The Social Meaning of Money : Pin Money, Paychecks, Poor Relief, and Other Currencies*, Basic Books, 1994.

5. Le recours aux techniques d'AMP est très coûteux, et les dons de gamètes sont souvent eux aussi compensés ou rémunérés.

ne possède qu'une valeur économique, équivalente à la monnaie contrepartie. Dans l'économie purement économique, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu⁶, la monnaie libère entièrement de la dette contractée ; elle acquitte, et les deux échangeistes s'en repartent libres de tout lien social à continuer. Il n'y a pas d'autres valeurs en jeu que la valeur économique, et pas d'autres rapports sociaux à reconduire (à la différence de l'économie symbolique). Il s'agit bien d'un cas extrême, qu'on rencontre par exemple dans l'échange de titres financiers. Plus une marchandise est fongible avec la monnaie, plus elle se rapproche de son caractère pur de marchandise. La plupart des échanges marchands se situent sur un *continuum*, sont un mélange d'échanges économiques et d'échanges sociaux, combinent la valeur économique aux autres valeurs. Si la marchandise pure n'est pas une fiction, c'est de construire la GPA comme marchandise pure qui l'est, et je montrerai pourquoi.

En revanche, le don pur et désintéressé est une fiction au sens propre ; il n'existe pas. Plus exactement, le don existe, mais c'est la manière dont on le construit comme altruiste et désintéressé qui est une fiction. Le don appelle l'obligation de retour, mais différé (Mauss et Malinowski). Il est un échange de biens symboliques : « Le fonctionnement de l'échange de dons suppose la méconnaissance de la vérité du "mécanisme" objectif de l'échange, celle-là même que la restitution immédiate dévoile brutalement : l'intervalle qui sépare le don et le contre-don est ce qui permet de percevoir comme irréversible une structure d'échange toujours menacée d'apparaître et de s'apparaître comme réversible, c'est-à-dire comme à la fois obligée et intéressée »⁷. C'est à Frédéric Lordon qu'on doit la déconstruction la plus totale de la fiction du don désintéressé⁸. Partant du point de départ spinoziste selon lequel toute action est la manifestation de l'effort que chaque chose (personne ou groupe) déploie pour persévérer dans son être, l'action dite altruiste en est nécessairement aussi une manifestation : « Passer par autrui c'est encore penser à soi, ou plutôt s'efforcer pour soi puisque la persévérance fait faire des choses selon des mobiles qui échappent largement à la conscience et au calcul »⁹. Il ne s'agit pas d'un « calcul stratégique explicite », mais d'une recherche d'un « avantage pour soi », autrement dit d'un intérêt¹⁰. Le groupe, lui, pour se maintenir doit limiter la violence pronatrice, et il le fait en fournissant un intérêt au don : « Les profits symboliques du prestige, de la munificence ou de la vertu charitable par lesquels le groupe rémunère les comportements donateurs sont autant d'incitations affectives collectives propres

6. P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Librairie Droz, 1972.

7. *Ibid.*, p. 223.

8. F. LORDON, *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, La Découverte, 2006.

9. F. LORDON, « Au régal des enfants ? », préface à la nouvelle édition de *L'intérêt souverain*, La Découverte, 2011, p. 6.

10. *Id.*

à désarmer le mouvement antisocial de la pronation unilatérale, et à amener les individus aux comportements conformes aux réquisits de la persévérance collective »¹¹. Cependant, cet intérêt doit être caché pour que le procédé fonctionne : c'est l'enchantement, la « fiction collective mêlée de mensonge à soi-même » du don sans retour, pur et altruiste¹².

Don et marchandise ne sont donc pas deux pôles entre lesquels je chercherai à situer la GPA. S'il y a une échelle ou un *continuum*, c'est dans l'ordre de la marchandise, de l'échange marchand. Déconstruire les deux fictions, de la marchandise et du don, dans la GPA permet d'interroger, plutôt que de décrier ou glorifier, les aspects marchands et donateurs qui se jouent dans ce type de relations. Quel rôle la monnaie y prend-elle puisqu'elle n'y libère pas de la dette ? Quelles sont les valeurs en jeu ? Et que peut-on faire pour empêcher l'autonomisation de la valeur économique ? Quels sont les intérêts poursuivis par la gestatrice ? Et comment s'acquitter auprès d'elle ? Poser ces questions à propos de la GPA permet ainsi d'interroger à nouveaux frais le lien entre monnaie, marchandise, et lien social.

Je m'attacherai en premier lieu à déconstruire la fiction de la marchandise en soulignant que les critiques de la marchandisation de la GPA, moralisatrices et normatives, ne permettent pas de voir que dans la GPA, et comme pour tout marché (ou presque), il y a du marchand et « autre chose », de la valeur économique et d'autres valeurs. Je ferai l'hypothèse que la monnaie sert à reconnaître la dette de vie, mais ne peut pas en libérer (I). Ce qui m'amènera en second lieu à interroger les autres dimensions de la dette et les possibilités de s'en libérer. En déconstruisant la fiction du don de la grossesse, j'identifierai les autres intérêts de la gestatrice, cet « autre chose » qui se joue, les autres valeurs qu'économique (II).

I. LA FICTION DE LA GPA MARCHANDISE : DE LA DÉGRADATION MORALE À L'EXPLOITATION

Les critiques de la marchandisation de la GPA reposent sur deux arguments. Le premier est celui de la dégradation morale qu'elle implique. Il est moraliste et s'appuie sur la construction de la GPA comme marchandise pure (A.). Or la GPA n'en est pas une, ce qui interroge le rôle de la monnaie et du politique dans ce rapport marchand (B.). Le second argument renvoie au problème de l'exploitation, qui repose ici sur l'invalidité du consentement dans un contexte d'inégalités sévères ou sur un prix injuste. Ce risque d'exploitation est parfois mal compris, et il peut être revisité grâce à cette compréhension alternative de la nature marchande de la relation (C.).

11. *Ibid.*, p. 7.

12. *Id.*

A. – Dégénération et moralisme

Marlène Jouan le rappelle dans cet ouvrage, les arguments anti-marchandisation que l'on retrouve évoqués contre la GPA font naître un soupçon de moralisme, au sens où ils transforment en normes éthiques universelles des normes sociales dominantes de moralité¹³. Les théoricien·nes des *commodification studies*, philosophes, juristes, anthropologues, économistes, mettent en particulier l'accent sur les effets négatifs de la marchandisation de certains biens sur la société elle-même¹⁴. On retrouve ici l'argument ancien d'Aristote, Simmel et Marx, actualisé : les marchés contestés modifieraient la signification sociale attachée à un bien ou modifieraient qui nous sommes ou ce que nous devenons, nos préférences, nos capacités, nos statuts et nos relations, et donc modifieraient la société dans laquelle nous vivons.

Une première version de cet argument souligne que la marchandisation d'un bien dégrade les relations sociales, et modifie la signification sociale de ce bien¹⁵. Implicitement, ces critiques véhiculent l'idée selon laquelle ce changement de normes ou de préférences ne serait pas souhaitable pour des raisons morales. Elizabeth Anderson, notamment, utilise la GPA comme exemple type d'une dévalorisation du bien entraînée par sa marchandisation. Sa critique de la GPA commerciale dépend de normes spécifiques de moralité. Elle soutient que « contract pregnancy commodifies both women's labor and children in ways that undermine the autonomy and dignity of women and the love parents owe to their children »¹⁶. Son raisonnement repose sur l'affirmation d'un amour parental, construit pendant la grossesse et qu'elle définit ainsi : « The most fundamental obligation of parents to their children is to love them... Parental love can be understood as a passionate, unconditional commitment to nurture one's child by providing her with the care, affection, and guidance she needs to develop her capacities to maturity »¹⁷. Et elle avance qu'avec la GPA rémunérée les enfants deviennent des marchandises, ce qui dégrade l'amour parental :

« In selling children, the parties to the pregnancy contract express attitudes toward children that contradict the *norms of parental love*. They accept the legitimacy of paying *mothers* to undermine their love for *their*

13. V. dans le présent ouvrage, M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA : évaluation des arguments et propositions alternatives ».

14. Ce que j'ai ailleurs appelé des externalités sociétales, par extension du concept économique, v. E. BERTRAND, « Les effets externes des marchés contestés », in E. BERTRAND, M.-X. CATTO et A.-D. MORNINGTON (dir.), *Les limites du marché. La marchandisation de la nature et du corps*, Mare & Martin, coll. de l'ISJPS, à paraître en 2020.

15. Par ex. R. M. TITMUS, *The Gift Relationship. From Human Blood to Social Policy*, Allen and Unwin, 1970 ; M. WALZER, *Spheres of Justice : A Defense of Pluralism and Equality*, Basic Books, 1983 ; E. ANDERSON, *op. cit.* ; M. J. SANDEL, *What Money Can't Buy : The Moral Limits of Markets*, Farrar, Straus and Giroux, 2012.

16. E. ANDERSON, *op. cit.*, p. 168.

17. *Ibid.*, p. 170.

children. They accept the legitimacy of *parents' disposing of their children* for personal profit. These actions constitute a degrading treatment of children, a devaluation of them to use-objects that is inconsistent with parental love... Parental love is so precious that it should not be violated by commercial motives »¹⁸.

Cependant, c'est Anderson elle-même qui a défini les normes de l'amour parental, qui correspondent aux normes des classes dominantes des sociétés dominantes de la fin du XX^e siècle. C'est elle-même qui définit les gestatrices comme « mères » et « parents », alors que l'objet de la GPA est de donner naissance à un enfant par une femme qui n'en est précisément pas la mère. Pourquoi les gestatrices développeraient-elles un amour parental envers l'enfant auquel elles donnent naissance ? Anderson semble croire que porter un enfant transforme la femme en mère, et crée un sentiment comme l'amour parental. Or, même si les gestatrices développent des formes d'attachement émotionnel, elles n'en deviennent pas pour autant des « parents » qui « se débarrassent » de « leur » enfant¹⁹. La croyance inverse repose sur des normes disant ce que doit signifier de porter un enfant et d'être parents²⁰. Parmi bien des contributions allant contre ce naturalisme parental, on pourra se référer par exemple aux travaux de Nancy J. Chodorow : ce qui fait la mère, ou le père, c'est le soin aux enfants, le fait de leur apporter la nourriture matérielle et sociale (le *mothering*), et non le fait de les porter²¹.

L'argument de Margaret Jane Radin est plus subtil, en ce que cette dernière reconnaît la possible coexistence des versions marchandes et non marchandes du même bien, et donc rejette la théorie des dominos selon laquelle la version

18. *Ibid.*, p. 172, je souligne.

19. Juridiquement, il n'y a pas d'abandon quand la filiation maternelle avec la gestatrice n'est pas établie précisément. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il n'y a pas vente d'enfants dans ce cas : l'enfant n'est pas celui de la gestatrice puisqu'il en a été décidé autrement dès le départ. V. M.-X. CATTO, « La gestation pour autrui : d'un problème d'ordre public au conflit d'intérêts ? », *RevDH* 2013, 3, p. 102-152, p. 106. Anderson semble dans ces pages avoir à l'esprit la jurisprudence qui fait de la gestatrice la mère légale, au moins initialement, mais son argument n'est pas juridique.

20. La réponse d'Anderson à cette critique ne paraît pas convaincante : « To express respect for a woman's love for her children by refusing to enforce a pregnancy contract is not to express the view that her loving feeling are governed by inexorable instinct. It is to affirm her right to develop a perspective on her children autonomous from the interests of middle-class people who want to appropriate her reproductive powers » (E. ANDERSON, *op. cit.*, p. 185). Cependant, la gestatrice développe une perspective pour cet enfant (v. M. JOUAN, « L'acceptabilité morale de la gestation pour autrui. Les enseignements de la gestation pour soi au service de plus de justice », *Travail, genre et sociétés* 2017, 2(38), p. 35-52), qui n'est pas le sien, et personne ne s'approprie ses pouvoirs reproductifs, qui demeurent intacts si tout se passe bien.

21. N. J. CHODOROW, *The Reproduction of Mothering. Psychoanalysis and the Sociology of Gender*, University of California Press, 1978.

marchande finirait par détruire les autres²². Elle cède pourtant à cet argument de la pente glissante à propos de la sexualité et de la GPA. Pour Radin, les marchandises contestées sont celles qui sont significatives pour notre identité (*personhood*) et donc dont la marchandisation met en danger l'épanouissement humain (*human flourishing*) : « When attributes that are (or were) intrinsically part of the person come to be detached and thought of as objects of exchange, the conception of the person is problematized »²³. Avec la GPA, ce sont les capacités reproductives des femmes, et même leurs attributs physiques dans la pratique traditionnelle, qui sont, dit-elle, marchandisés et, puisqu'ils sont des attributs essentiels à leur identité, cette marchandisation y porte atteinte. « The most credible fear of a domino effect... is that all women's personal attributes will be commodified »²⁴.

Debra Satz, quant à elle, refuse cet argument de dégradation de la signification sociale, et concentre son identification des marchés toxiques sur la manière dont la marchandisation sape notre statut de citoyens égaux²⁵. Le problème est maintenant posé en termes de justice sociale. Selon elle, la marchandisation abîme la société quand elle sape la structure sociale nécessaire pour que les individus interagissent en tant qu'égaux²⁶. Après avoir rejeté l'argument essentialiste d'Anderson, elle critique aussi la GPA commerciale, mais cette fois parce que celle-ci renforce les inégalités de genre²⁷. Le critère central avancé par Satz fait de la GPA un marché toxique parce qu'il renforcerait les inégalités de genre qui caractérisent nos sociétés et donc amoindrirait encore la capacité de tous les citoyens à agir en égaux : « In our society such contracts will turn women's labor into something that is used and controlled by others and will reinforce gender stereotypes that have been used to justify the unequal status of women »²⁸. En d'autres termes, le corps des femmes est alors contrôlé, par des hommes, et cette pratique affecte la manière dont les femmes se perçoivent et leurs ambitions (stéréotypes). Cependant, d'une part, cette caractérisation déplace le problème de l'échange lui-même à celui des conditions dans lesquelles il se déroule, et donc touche plutôt à

22. M. J. RADIN, *Contested Commodities*, Harvard University Press, 1996, nouvelle édition 2001. Elle définit : « The domino theory holds that there is a slippery slope leading from toleration of any sales of something to an exclusive market regime for that thing; and there is a further slippery slope from a market regime for some things to a market regime encompassing everything people value...The market version drives out the nonmarket version ; hence the market regime must be banned » (p. 99-100). On retrouve cette théorie des dominos par exemple chez R. M. TITMUSS, *op. cit.*, et M. J. SANDEL, *op. cit.*

23. M. J. RADIN, *op. cit.*, p. 156.

24. *Ibid.*, p. 145.

25. D. SATZ, *Why Some Things Should Not Be For Sale. The Moral Limits of Markets*, Oxford University Press, 2010.

26. Elle précise : « I take the content of this ideal to be given by the preconditions necessary for individuals to make claims on one another and interact without having to beg or to push others around » (*ibid.*, p. 95).

27. *Ibid.*, ch. 5.

28. *Ibid.*, p. 128.

l'argument d'exploitation. D'autre part, pourquoi Satz différencie-t-elle le travail gestationnel d'autres types de travaux, typiquement féminins, qui renforcent aussi cette inégalité ?²⁹ Pourquoi la GPA devrait-elle être interdite plus que le travail de *care* qui est principalement exercé par des femmes noires et pauvres ?

Le problème que l'on retrouve dans ces arguments contre la marchandisation de la GPA est que la définition de ce qui est intrinsèque à l'identité requiert un jugement moral³⁰, « varie avec la culture »³¹ et exprime certaines valeurs dominantes³². Ce n'est pas un hasard si les arguments anti-marchandisation sont appliqués principalement à des marchés concernant le corps des femmes, ces activités étant stigmatisées³³. On le voit avec Radin et Anderson : l'identité personnelle des femmes repose sur leurs corps et leurs capacités de reproduction. Bien que Radin reconnaisse des significations plurielles, elle place le non-marché au-dessus en termes de valeur³⁴, et elle cède à l'argument de la pente glissante (ou théorie des dominos) à propos du travail sexuel, ce qui peut exprimer une certaine ethnocentricité³⁵. Vida Panitch se fait également l'écho de la critique ethnographique des arguments évoqués contre la marchandisation de la GPA comme d'une « purely conceptual, and indeed conceptually Western, analysis of agency, value, and self »³⁶.

Les arguments en termes de dégradation ou de signification sociale ont tendance à opposer le don et l'altruisme d'un côté, et le marché et l'intérêt

29. M. JOUAN, « Contract pregnancy as a contested market : The enshrining vs subverting of capitalist valuation », in E. BERTRAND, M.-X. CATTO et A.-D. MORNINGTON (dir.), *op. cit.*

30. M. J. TREBILCOCK, *The Limits of Freedom of Contract*, Harvard University Press, 1993, p. 26.

31. A. LUCAS, « The currency of Sex. Prostitution, Law, and Commodification », in M. E. ERTMAN et J. C. WILLIAMS (dir), *Rethinking Commodification. Cases and Readings in Law and Culture*, New York University Press, 2005, p. 248-270, p. 257.

32. M. JOSEPH, « The multivalent commodity : On the supplementarity of value and values », in M. E. ERTMAN et J. C. WILLIAMS (dir), *op. cit.*, p. 383-401.

33. V. K. SILBAUGH, « Commodification and women's household labor », *Yale Journal of Law and Feminism* 1997, 9(1), p. 81-121. À propos d'un marché concernant le corps des hommes, en l'occurrence le sperme, v. M. E. ERTMAN, « What's wrong with a parenthood market ? A new and improved theory of commodification », *North Carolina Law Review*, 2003, 82, p. 1-59.

34. K. SILBAUGH, art. cité.

35. M. JOSEPH, art. cité. L'ensemble de ces critiques est repris par M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité. ; v. égal. M. JOUAN, « Contract pregnancy as a contested market... », art. cité.

36. V. PANITCH, « Global surrogacy : Exploitation to empowerment », *Journal of Global Ethics* 2013, 9(3), p. 329-343, p. 341. Elle poursuit : « Because the view sees all surrogacy arrangements as equally morally problematic for the same conceptual reason, it denies that the concrete realities of women's lives and labours in developing parts of the world can or should affect our assessment of the harms they face as surrogates » (*ibid.*). Elle développe ce point dans V. PANITCH, « Surrogate Tourism and Reproductive Rights », *Hypatia* 2013, 28(2), p. 274-289.

égoïste de l'autre, le premier groupe étant typiquement évalué moralement supérieur au second. Pourtant des significations sociales plurielles d'un même bien peuvent coexister, et de plusieurs manières. Si je reprends par exemple les deux versions de la marchandisation incomplète que distingue Radin : soit les versions marchande et non marchande du même bien peuvent coexister (le sexe) ; soit une même personne peut comprendre le même bien comme marchand ou non selon les circonstances (un tableau)³⁷. Comme largement remarqué par ailleurs, il y a de l'altruisme, du don et de la confiance dans les échanges de marché³⁸ ; en particulier dans certains secteurs (comme le *care*³⁹) ou certaines professions⁴⁰. Inversement, les dons, je le rappelais, sont aussi des échanges intéressés de biens symboliques⁴¹.

La première conséquence de ce binarisme (ce que Zelizer appelle une conception de mondes hostiles ou de sphères séparées⁴²) est qu'il vient accentuer la tendance au moralisme des arguments anti-marchandisation car les normes qui seraient sapées par la marchandisation ne sont pas unanimement partagées. Comme l'écrit Satz, « there are rival views of the meaning of particular goods », since « people bring diverse understandings to markets »⁴³. Les auteurs qui soulignent les normes qui seraient détruites par la marchandisation et qui ne devraient pas l'être, et les normes qui vont contre la marchandisation et devraient être respectées exercent un choix parmi les normes existantes. C'est en ce sens qu'elles invitent à légiférer selon leurs préférences morales, ce que les libertariens ont beau jeu de souligner. Il est vrai qu'une certaine expression de la crainte d'une marchandisation excessive peut parfois être interprétée comme une manière de protéger une forme de normalité. Le cas de la prostitution est ici exemplaire⁴⁴, et la GPA l'est tout autant⁴⁵.

37. M. J. RADIN, *op. cit.*, p. 102-103.

38. S. MACAULAY, « Non-contractual relations in business : A preliminary study », *American Sociological Review* 1963, 28(1), p. 55-67 ; K. J. ARROW, « Gifts and exchanges », *Philosophy & Public Affairs* 1972, 1(4), p. 343-62 ; C. M. ROSE, « Giving, trading, thieving, and trusting. How and why gifts become exchanges, and (more importantly) vice versa », *Florida Law Review* 1992, 44(3), p. 295-317 ; V. A. ZELIZER, *op. cit.* ; M. J. RADIN, *op. cit.*

39. D. STONE, « For love nor money. The commodification of care », in M. M. ERTMAN et J. C. WILLIAMS (dir), *op. cit.*, p. 271-290.

40. J. T. LANDA, « Theory of the ethnically homogeneous middleman group : An institutional alternative to contract law », *The Journal of Legal Studies* 1981, 10(2), p. 349-362.

41. P. BOURDIEU, *op. cit.* ; F. LORDON, *op. cit.* ; P. STEINER, *Donner... Une histoire de l'altruisme*, PUF, 2016.

42. V. A. ZELIZER, *op. cit.*

43. D. SATZ, *op. cit.*, p. 81 et p. 82.

44. V. R. OGIEN, « La marchandisation du corps humain : un slogan confus et dangereux », *Cités* 2016, 65, p. 15-32.

45. Deux autres manières de montrer le moralisme des arguments précités sont les suivantes : d'une part, beaucoup d'entre eux s'appliquent également à la GPA gratuite, donc ce n'est pas que la marchandisation qui fait problème (M. JOUAN, « La critique

La seconde conséquence du binarisme est que les critiques de la marchandisation de la GPA ont tendance à la percevoir soit comme marchandise pure si elle est payée, soit comme don pur si elle est gratuite ou compensée. Pourtant les deux composantes, de don (à redéfinir) et de marché, sont présentes à partir du moment où il y a contrepartie monétaire. Je vais me concentrer ici sur la composante marchande, et mettre de côté l'argument de dégradation pour son moralisme ; il reste à comprendre cette nature marchande (B.) et ses conséquences en termes d'exploitation possible (C.). Je me concentrerai sur l'analyse critique de la composante don dans la seconde partie de cette contribution.

B. – *Le rôle de la monnaie dans l'échange de GPA*

La nature de l'échange marchand de grossesse

Quelle est la nature de la GPA marchande ? Quel rôle la monnaie joue-t-elle dans cette transaction ? Un service est bien rendu, contre argent (mais pas que). Ce qui m'amène à interroger la nature de ce transfert monétaire qui s'opère autour d'une grossesse par autrui. Ici ce transfert est consenti par les deux parties, à la différence des réparations étudiées par Radin⁴⁶. Il y a donc échange monétaire : ceci contre cela, une grossesse contre de la monnaie (et ce, que cette monnaie compense totalement cette grossesse ou non). En ce sens je ne fais pas de différence entre la GPA commerciale et « éthique », entre la rémunération et la compensation. Dans les deux cas, il y a monnaie contre service. Il ne s'agit cependant pas d'un échange marchand pur.

En général, je l'ai rappelé, la présence de monnaie n'empêche pas les relations interpersonnelles. Tous les échanges marchands ne se ressemblent pas, ils sont investis de symboliques différentes, de rapports sociaux différents. Comme le souligne André Orléan, il y a des conflits de valeurs, et ce n'est pas parce que la valeur économique est présente qu'elle étouffe les autres⁴⁷. C'est la théorie économique néoclassique en particulier qui ne perçoit que les rapports des hommes et femmes aux choses et pas les relations interpersonnelles, et qui transforme ces choses en marchandises. Plus la marchandise est fongible avec la monnaie, plus sa valeur économique compte, et moins sa valeur d'usage ; plus la marchandise est indifférente parce qu'elle devient comparable aux autres marchandises. La marchandise pure c'est l'indifférenciation dans la fongibilité avec la monnaie, et

de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité) ; d'autre part, ils sont la plupart du temps utilisés avec force contre la GPA traditionnelle mais pas contre la GPA gestationnelle, alors que cela ne devrait pour la plupart pas les modifier (v. *infra*).

46. M. J. RADIN, *op. cit.*, ch. 13.

47. A. ORLÉAN, « De quoi la valeur économique est-elle faite ? », *La Vie des idées*, 27 janv. 2016. URL : <http://www.laviedesidees.fr/De-quoi-la-valeur-economique-est-elle-faite.html> Dernier accès 15/06/2018.

l'unicité de la valeur économique : on est donc quitte quand on a payé en argent et l'échange social s'arrête par conséquent là.

Le travail gestationnel devient-il une marchandise pure, une valeur d'usage interchangeable ? Il me semble que certes, à partir du moment où elle fait l'objet d'un échange marchand, la GPA possède une valeur économique et un caractère de marchandise, mais à un certain degré uniquement.

D'abord, la transaction n'est pas vécue comme un échange marchand par les parties, ou pas uniquement, ou pas par les deux parties. On doit prêter attention aux significations que les personnes en présence donnent à leurs actes. Or on retrouve les deux composantes dans les motivations des gestatrices : à la fois financières et altruistes⁴⁸. Et toutes les gestatrices ne sont pas manipulées pour percevoir leur service autrement que comme marchandise par des agents peu scrupuleux. De surcroît, le fait que la relation ne se termine pas (le plus souvent) avec la remise de l'enfant confirme que d'autres valeurs sont en jeu que la valeur économique. Si l'échange était strictement économique, les parents seraient quittes après avoir payé. Or la pratique de la GPA aux États-Unis montre qu'ils ne le sont pas : la plupart du temps, les relations continuent. Il semblerait que dans la majorité des cas les contacts soient harmonieux et réguliers pendant et après la grossesse⁴⁹. Précisément, la relation nouée entre la gestatrice et les parents d'intention ne s'éteint pas avec le paiement ; la monnaie ne libère donc pas de la dette. La difficulté se pose dans la pratique transnationale. Les gestatrices indiennes et israéliennes disent regretter l'absence de lien avec les parents (plus encore qu'avec l'enfant)⁵⁰. Cependant, ce regret confirme que la somme de monnaie, bien qu'élévée au regard de leurs conditions⁵¹, n'efface pas la dette. Il dit que l'échange marchand aurait dû les faire rentrer dans le lien social parce que l'argent a (peut-être) éteint la dette pour les parents, mais pas pour la gestatrice. La GPA, même commerciale, s'inscrit

48. On retrouve bien les deux dans la motivation des gestatrices reportées par les études dont les résultats sont compilés par V. Sodestrom-Anttila *et al.* : « The primary motivation reported by surrogate mothers is altruistic concern for infertile couples. Money was named as a prime motive by only a small number of the women. However, financial interests are probably also present in many cases where the main motivation is reported to be empathy for childless couples » (V. SODESTROM-ANTTILA *et al.*, art. cité, p. 273). Scott concluait aussi en ce sens : « Contrary to the claim that surrogacy degrades motherhood and pregnancy, the available evidence suggests that surrogates view themselves as performing a service of great social value for the benefit of others » (E. SCOTT, art. cité, p. 138-139).

49. V. SODESTROM-ANTTILA *et al.*, art. cité, p. 268.

50. V. M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité, note 11.

51. Cinq ans de revenus familiaux pour les gestatrices indiennes, d'après Amrita Pande (A. PANDE, « Commercial Surrogacy in India : Manufacturing a Perfect Mother-Worker », *Journal of Women in Culture and Society* 2010, 35(4), p. 969-992), citée par V. PANITCH, « Surrogate Tourism... », art. cité, p. 282.

donc dans le cadre d'échanges sociaux, qui appellent leur reconduction. Il y a des éléments relationnels parce que le transfert de monnaie n'éteint pas la relation (ou la demande de relation). Quel est alors le rôle de la monnaie ?

La dette de vie reconnue par la monnaie

Je voudrais ici avancer l'hypothèse que dans la GPA, si la monnaie ne libère pas de la dette de vie, elle la reconnaît bien pourtant.

Le rôle premier de la monnaie était de reconnaître une dette de vie – la dette de vie à venir dans le cas du paiement pour la fiancée, la dette de la vie prise dans le cas du paiement pour le sang. La monnaie reviendrait donc, dans le cas de la GPA, à son premier rôle : reconnaître une dette de vie – cette fois parce qu'il y a eu naissance. C'est Philippe Rospabé qui a montré que dans les sociétés sauvages « les biens précieux sont donnés comme substitut de vie »⁵². Il me semble possible de tracer une analogie entre le paiement pour la GPA et le paiement pour la fiancée tel que Rospabé l'analyse. « Paiement le plus répandu et probablement le plus ancien »⁵³, il ne s'agit pas de l'achat d'une femme, et pour au moins trois raisons. D'abord, les participants n'en parlent pas comme d'un achat – et il en va de même dans le cas de la GPA. Ensuite, « la femme n'est pas aliénée de façon définitive comme une marchandise. Même dans les sociétés patrilineaires et virilocales, elle reste très attachée à son groupe d'origine⁵⁴ ». Dans le cas de la GPA pareillement, les capacités reproductives de la gestatrice sont maintenues et, si elles ne sont plus à proprement parler au service de sa famille (en tout cas on l'espère), elles restent à son propre service. Troisièmement, et je voudrais insister là-dessus,

« la remise du [paiement pour la fiancée] ne clôt pas la relation entre les donateurs et les bénéficiaires, comme le fait la remise de monnaie contre marchandise. Au contraire, les deux parties commencent une relation interpersonnelle, relation soutenue par une dette de vie. En effet, il n'y a jamais équivalence entre la monnaie remise et la femme reçue. La remise de biens précieux n'éteint pas la dette de vie envers les donateurs de femmes. Elle n'a pas ce pouvoir libérateur, non en raison d'une insuffisance du montant mais parce que les deux sont incommensurables »⁵⁵.

De même dans la GPA, il y a monnaie sans commensurabilité, et la monnaie n'éteint pas la dette. Contrairement à l'échange marchand pur, l'échange n'est ici pas terminé ; il ne fait que débiter. Avec le paiement pour la fiancée comme avec

52. P. ROSPABÉ, *La dette de vie. Aux origines de la monnaie*, La Découverte, 1995, p. 30, en italiques dans l'original.

53. *Ibid.*, p. 32.

54. *Id.*

55. *Id.* Le paiement pour le sang n'est lui non plus jamais équivalent à la vie prise. Comme le paiement pour la fiancée, il est « reconnaissance d'une dette de vie » (*ibid.*, p. 34).

la GPA, il y a un « *quantum* de vie » à payer, et les biens précieux n'y suffisent pas, ils ne sont pas là pour s'acquitter de la dette mais pour la reconnaître. Dernier parallèle, le paiement pour la fiancée « a pour objectif principal d'attacher les enfants à venir au groupe du père (attacher signifie ici recevoir un nom, un ensemble de droits comme celui d'exploiter la terre du clan, d'hériter) »⁵⁶. Avec la GPA, la monnaie sert aussi à s'attacher la filiation des enfants à naître ; on peut ajouter que le paiement reçu par la gestatrice lui sert à se dés-attacher de l'enfant.

Par conséquent, dans l'échange marchand autour de la GPA, la monnaie reconnaît la dette, mais n'en libère pas, ce qui soulève la question de ce que cet échange marchand met en équivalence. L'échange est toujours, par définition, un échange d'équivalents. C'est l'acte de l'échange qui pose l'équivalence. On a échangé ceci pour cela, alors cela équivaut à ceci dans les conditions particulières de cet échange réalisé, et même si c'est le pistolet sur la tempe, pour reprendre l'exemple de Frédéric Lordon⁵⁷. Les échanges sociaux mettent en équivalence des choses incommensurables (la bourse contre la vie, telle attention contre tel cadeau), l'échange monétaire n'est donc pas le seul à produire cela⁵⁸. Ce qui se rencontre dans l'échange ce sont des affects et leurs intensités⁵⁹. Que ceci soit une grossesse pour autrui et cela une somme d'argent ne devrait rien changer à l'affaire : ces deux choses sont censées être équivalentes quand l'échange a lieu. Sauf que, précisément, les parties ne sont pas quittes pour autant, la monnaie n'y suffit pas. Si l'échange a pourtant lieu et qu'il met en équivalence, c'est que la monnaie s'accompagne d'autres contreparties et qu'à la valeur économique s'adjoignent d'autres valeurs. Lesquelles ? Pour identifier ces valeurs et contreparties, il faudra déconstruire la part « don » de l'affaire.

Cette affirmation d'équivalence reste valable pour une GPA « gratuite », alors contre quoi la grossesse s'échange-t-elle ? Dans ce cas pur il n'y a pas de monnaie, pas de valeur économique, seulement les autres. Et ces autres demeurent dans la GPA compensée ou rémunérée. En ce qui concerne la compensation, Marlène Jouan affirme que celle-ci permet de faire valoir « l'idée d'une perte à reconnaître, d'un équilibre à rétablir et d'une dette à honorer autrement que par l'argent »⁶⁰. Effectivement, il y a une dette non acquittée par le paiement, et sans doute quel que soit son montant. Je crois cependant que ce n'est pas en changeant de mot (compensation plutôt que rémunération) qu'on la fait valoir. Dans les deux cas, il y a paiement monétaire en échange d'un service, et le risque de fongibilité et d'autonomisation de la part marchandise de ce service. C'est son encadrement politique qui fera la différence.

56. *Ibid.*, p. 33.

57. F. LORDON, *La condition anarchique*, Seuil, 2018, p. 75-76.

58. On fait des équivalences ailleurs et sans compter, par exemple en amour et en amitié (v. F. LORDON, *L'intérêt souverain*, *op. cit.*, ch. 5).

59. F. LORDON, *La condition anarchique*, *op. cit.*, p. 73.

60. M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité.

Le politique pour limiter l'ascendance de la valeur économique

Il faut que l'encadrement politique de l'échange marchand de GPA reconnaisse que cet échange est porteur de multiples significations, pas seulement économiques, et que différentes valeurs s'y nouent, à la fois économiques, sociales et morales. Le risque est en effet présent, dans certains cas réalisé, que la marchandise – ici le travail de gestation – devienne fongible avec la monnaie, que sa valeur économique s'autonomise et finisse par dominer, voire détruire, les autres valeurs.

Nous sommes face à un problème dynamique et évolutionnaire qui n'en est, faut-il le souligner, qu'à ses balbutiements. Le noyau marchand est important, qui appelle sa propre autonomisation, et qui l'entame en certains endroits (dans la pratique transnationale en particulier). Quand on sait comment cela marche, l'histoire (et Polanyi) le montre, le risque est grand de l'autonomisation du rapport marchand, de l'ascendance de la valeur économique et de la soumission monétaire. Le politique et la régulation peuvent la limiter. Pour l'instant, les rapports sociaux autour de la reproduction résistent : à ce noyau marchand se mêle encore autre chose, au moins pour les gestatrices, même dans les stades les plus avancés de la marchandisation.

Comme Viviana Zelizer l'a montré, la théorie des sphères séparées (monnaie/rationalité/économie d'un côté, intimité/sentiment/don de l'autre) n'est pas tenable ; elle ne décrit pas la réalité⁶¹. La présence de l'argent ne transforme pas tous les rapports sociaux en rapports de calculs monétaires, ne réduit pas toutes les valeurs à la valeur économique⁶². Il n'empêche, d'une part, que le marché peut être oppressif et qu'il faut contrôler le processus et les profits⁶³. D'où la nécessité d'une régulation qui réduise en particulier les différentes formes de contraintes (voir C.). Il n'empêche, d'autre part, que, si l'autonomisation marchande est contrée par les rapports sociaux, le politique peut aussi les y aider. Puisque c'est l'indifférenciation monétaire qui favorise l'ascendant de la valeur économique sur les autres, puisque, plus les choses sont fongibles, plus elles sont des marchandises, alors mettre des obstacles, fractionner la circulation monétaire atteint la valeur économique et donc la qualité de marchandise⁶⁴. C'est le rôle du politique d'y contribuer, parce que c'est lui qui décide la qualité de valeur économique.

L'institutionnalisme français⁶⁵ le note, un bien ne tire pas sa valeur économique (et donc sa qualité de marchandise) de ses propriétés intrinsèques (comme le travail qu'il contient pour l'économie classique ou l'utilité pour les néoclas-

61. V. A. ZELIZER, *op. cit.*

62. A. ORLÉAN, art. cité.

63. J. C. WILLIAMS et V. A. ZELIZER, « To commodify or not to commodify : That is *not* the question », in M. E. ERTMAN et J. C. WILLIAMS (dir.), *op. cit.*, p. 362-382.

64. A. ORLÉAN, art. cité.

65. On appelle parfois ainsi le courant issu de la sociologie économique de Durkheim et développé aujourd'hui en particulier par André Orléan et Frédéric Lordon.

siques), mais d'une détermination politique. C'est le discours économique qui fait croire que la valeur économique est attachée à la production pour le marché, alors que « la valeur économique n'est pas constatée, ou relevée, en allant y voir dans le marché-nature : elle est politiquement déclarée »⁶⁶. La garde de l'enfant par sa mère n'a pas de valeur économique, celle par une nourrice extérieure en a⁶⁷. La gestation pour soi n'a pas de valeur économique, celle pour autrui si. Puisque la qualité de valeur économique est attribuée par le politique, c'est donc au politique de la contrôler.

C. – *Exploitation, inégalités : une proposition*

Cette conception institutionnaliste de la valeur permet de concevoir autrement le problème dit de l'exploitation. Peu s'intéressent à l'exploitation dans les conditions de production de la GPA⁶⁸, ce sont surtout les conditions de l'échange qui sont reprochées. Par exemple, Debra Satz souligne que la GPA marchande s'inscrit dans le cadre d'une société capitaliste et contribue à reproduire, voire à aggraver les inégalités qui en sont constitutives. Sous le vocable d'exploitation ce sont en fait différentes choses qui sont reprochées à la marchandisation, en particulier deux : le consentement n'est pas valide, et la répartition des avantages de l'échange est injuste.

Le problème de validité du consentement

Les critiques de la marchandisation (et les féministes dans les années 1980⁶⁹) se concentrent en premier lieu sur le problème de la validité du consentement des gestatrices : leur consentement ne serait pas suffisamment informé et il serait dû à leur vulnérabilité économique et sociale.

L'argument de consentement non informé date de l'affaire *Baby M*. Il a été très vite rejeté pour son paternalisme et confronté au faible nombre de contentieux⁷⁰. De surcroît, l'exigence que la gestatrice ait déjà un enfant dans la plupart des législations vient diminuer sa force. L'argument de la vulnérabilité émotionnelle est lui aussi paternaliste, par exemple quand Elisabeth Anderson explique que

66. F. LORDON, *La condition anarchique*, op. cit., p. 93.

67. L'idée d'une rémunération de la maternité avait été proposée par Hubertine Auclert dans les années 1890, v. C. FROIDEVAUX-METTERIE, *La révolution du féminin*, Gallimard, 2015, p. 89.

68. Paola Tabet fait exception ; v. P. TABET, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in N.-C. MATHIEU (dir), *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985, p. 61-132.

69. V. E. SCOTT, art. cité.

70. V. par ex. R. A. POSNER, « The Ethics and Economics of Enforcing Contracts of Surrogate Motherhood », *Journal of Contemporary Health Law and Policy* 1989, 5, p. 21-31.

« many surrogate mothers are motivated by emotional needs and vulnerabilities [dues à un trauma antérieur] that lead them to view their labor as a form of gift and not purely commercial exchange »⁷¹.

L'autre raison d'invalidation est que le consentement résulterait de graves inégalités faisant peser une contrainte économique forte sur les gestatrices. Or, aux États-Unis en tout cas, il ne s'agit pas des femmes les plus pauvres. En outre, certaines réglementations, comme en France, ont su contourner cet argument pour la transplantation d'organes intranationale, organisée de manière à éviter ce type d'exploitation⁷². Certes la solution est dans ce cas précis la gratuité, mais d'autres voies sont possibles. En ce qui concerne la GPA, on peut penser à l'exclusion des femmes pauvres (comme en Utah) ou à faire dépendre la compensation des revenus autres de la gestatrice (comme en Grande-Bretagne)⁷³.

Toutefois la pratique transnationale pose à nouveaux frais le problème de l'inégalité, cette fois entre les gestatrices elles-mêmes, plus encore qu'entre les parents et les gestatrices. Pour Vida Panitch, l'injustice du prix ne renvoie pas d'abord à l'asymétrie entre les parents et la gestatrice (même si celle-ci pose d'autres problèmes), mais surtout à l'asymétrie entre les conditions des gestatrices indiennes et celles des gestatrices états-uniennes. La GPA est « morally problematic (and in some cases more so than others) based on the degree to which the choice is coerced and/or the labour unjustly compensated »⁷⁴. L'injustice de la compensation renvoie ici à l'injustice internationale : les gestatrices indiennes reçoivent largement moins que les gestatrices états-uniennes en contrepartie de leur grossesse. Et cet argument est relatif : le consentement est plus contraint pour les femmes indiennes qu'états-uniennes. Vida Panitch retrouve donc l'argument du consentement contraint à propos des femmes indiennes et elle y loge là l'exploitation.

Plus en détail, les gestatrices états-uniennes reçoivent 25 à 40 000 \$ (les couples paient 50 à 120 000 \$) ; elles poursuivent leurs études ou s'occupent de leurs enfants ; elles sont en moyenne éduquées, pas pauvres, reçoivent des soins médicaux de qualité, peuvent se retirer de l'accord avant ou après la naissance, évoquent des motivations altruistes et ont des relations avec les parents d'intention. Les gestatrices indiennes, quant à elles, reçoivent 1 500 à 5 000 \$ (les couples occidentaux paient 10 000 \$), ont une éducation limitée, sont enfermées dans des cliniques, vivent (avant la gestation) au-dessous du seuil de pauvreté indien, ne peuvent pas changer d'avis après la naissance, ont seulement une motivation économique, et n'ont pas de lien avec les parents d'intention. Elles ne peuvent refuser ces conditions parce qu'une remplaçante se tient prête ; autrement dit, elles vivent l'expérience de la fongibilité. Pour survivre, ces femmes acceptent

71. E. ANDERSON, *op. cit.*, p. 180.

72. M.-X. CATTO, art. cité, p. 141-142.

73. *Ibid.*, p. 147, n. 259.

74. V. PANITCH, « Global surrogacy... », art. cité, p. 341.

une pratique jugée immorale par leur communauté, et sont aidées en cela par le convertissement de l'exigence financière en motivation altruiste⁷⁵. Puisque « a surrogate's bargaining power can be assessed on the basis of her fungibility, her lack of alternative options, and the urgency of her own and her family's needs⁷⁶ », les gestatrices indiennes sont grandement moins bien loties que les états-uniennes. Leur consentement est obtenu sous contrainte, en l'absence d'alternative, et là résiderait l'exploitation selon Vida Panitch⁷⁷. De fait, on retrouve ici des problèmes d'inégalités internationales, comme avec la délocalisation de la production de biens consommés dans les pays développés – et l'on pense aux *sweatshops* qu'Iris Marion Young a transformés en emblème de son concept d'injustice structurelle⁷⁸.

Ce qui est moralement condamnable pour les citoyens des pays développés, ajoute Vida Panitch, c'est de profiter de cette situation en faisant une offre à ces femmes qu'elles ne peuvent pas refuser. Retrouvant le *double bind* de Margaret Jane Radin, elle souligne que le problème immédiat est qu'on ne peut pas augmenter les salaires (ce qui reviendrait à augmenter la contrainte) ni boycotter les gestatrices indiennes (ce qui reviendrait à leur enlever cette possibilité de survie). C'est pourquoi elle propose une solution institutionnelle transitoire par la régulation (salaire minimum, possibilité de rompre le contrat, représentation juridique, normes), en attendant que les femmes concernées soient capables de demander de meilleures conditions pour elles-mêmes⁷⁹.

75. Pour cette description, v. *ibid.*, p. 332-4 et 338-9.

76. *Ibid.*, p. 334.

77. V. PANITCH, « Surrogate Tourism... », art. cité.

78. I. M. YOUNG, *Responsibility for Justice*, Oxford University Press, 2011. L'origine du problème, pour Vida Panitch, vient de ce que l'État indien laisse faire une telle situation, et c'est donc à lui d'améliorer le pouvoir de marchandage des candidates indiennes : « A significant portion of the state revenue from commercial surrogacy in India ought to be invested in female empowerment goals, as measured by resource, agency, and achievement gains. These gains depend crucially on investment in women's education, literacy, health, employment options, and general resource shares » (V. PANITCH, « Global surrogacy... », art. cité, p. 335). Aux autres pays (dont les citoyens vont en Inde) de faire pression sur l'État indien en ce sens, poursuit-elle.

79. V. PANITCH, « Global surrogacy... », art. cité, p. 336. Tirant les conséquences de cette analyse, Marlène Jouan analyse les relations des parents d'intention à la gestatrice comme une obligation de *care*, renforcée par l'asymétrie des positions sociales et économiques, qui implique une « responsabilité politique » (au sens de I. M. YOUNG, *op. cit.*) des parents d'intention : « Une gestation pour autrui morale ou éthique n'est envisageable que dans l'exercice par les parents d'intention de la responsabilité qui leur échoit à l'égard de la gestatrice, en raison non pas d'un tort qu'ils lui causeraient directement et nécessairement, mais de la position matérielle et institutionnelle privilégiée qui est la leur dans un système de relations sociales et de distribution des ressources qui fait systématiquement peser sur d'autres la menace de l'exploitation » (M. JOUAN, « L'acceptabilité morale de la gestation pour autrui... », art. cité, p. 49).

Le problème du prix injuste

En mettant l'accent sur les différences de traitement entre les gestatrices états-uniennes et indiennes, Vida Panitch critique en fait un autre sens de l'argument d'exploitation qui est celui du prix injuste, de l'asymétrie des avantages obtenus par les parents et par les gestatrices.

Les critiques de la marchandisation entendent l'exploitation comme échange inégal au sens où le prix ne pourra jamais être juste parce que ce qui est cédé n'a pas de prix, parce que la gestatrice vend quelque chose qui est au-delà de la valeur (économique). Prenons l'exemple d'Anderson, qui affirme qu'il y a exploitation parce que l'altruisme de la gestatrice est encouragé et manipulé, autrement dit exploité, par des agences et les parents d'intention qui les paient et qui eux n'ont pas l'intention de répondre avec les normes de réciprocité du don : « Surrogate mothers are exploited because their emotional needs and vulnerabilities are treated not as characteristics that call for consideration, but as factors to be fraudulently manipulated to make them sacrifice themselves to the broker's and adoptive couple's advantage »⁸⁰. Le rapprochement de ces deux autrices semblera étrange, mais il semble qu'on retrouve cet argument quand Amrita Pande explique que les gestatrices indiennes reconstruisent la contrainte économique subie en discours d'altruisme parce qu'elles cherchent une valorisation malgré leur fongibilité. Elles sont aussi incitées à le faire par leur hiérarchie pour leur faire accepter les termes du contrat. Elles voient ainsi leur service comme un don et non comme un « travail genré, exploitant et stigmatisant »⁸¹.

Ici le problème viendrait de ce qu'on aurait un don pur et altruiste (même si manipulé) qui ferait tout accepter et, en face, une quantité de monnaie nécessairement limitée. Le montant ne serait donc jamais suffisant, la GPA jamais payée à sa valeur, et l'échange toujours inégal. Mais la contradiction apparaît alors pleinement.

Un prix plus élevé accroîtrait les inégalités d'accès, ainsi que la contrainte sur les femmes qui refusent de porter un enfant contre argent. De surcroît, un prix

80. E. ANDERSON, *op. cit.*, p. 181.

81. A. PANDE, « Not an "Angel", Not a "Whore": Surrogates as "Dirty" Workers in India », *Indian Journal of Gender Studies* 2009, 16(2), p. 141-173, p. 160 cité par V. PANITCH, « Global surrogacy... », art. cité, p. 340. Je ne suis pas certaine que la solution soit alors de considérer le service gestationnel comme un travail, qui remplacerait les affres de cette exploitation par les affres du salariat. Certaines soulignent que la manière dont les gestatrices, plutôt occidentales, voient leur « travail » remet en question la conception du travail dans les sociétés capitalistes (v. V. KALINDI, *Life Support. Biocapital and the New History of Outsourced Labor*, University of Minnesota Press, 2015, et M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité). On voudrait alors que ce ne soit pas les lois du travail salarié qui aient à s'appliquer à la GPA, mais de nouvelles règles formulées pour la GPA qui aient à s'appliquer au travail, remettant ainsi en question le rapport salarial, au cœur du mode de régulation contemporain.

plus élevé pourrait contribuer à un sentiment d'acquiescement par la monnaie du côté des parents alors que ce que la gestatrice souhaite c'est autre chose. Il ferait enfin augmenter les motivations financières et baisser la force des autres intérêts, non moins légitimes.

Inversement, si le prix baisse, voire est nul, on ne voit pas en quoi l'échange serait moins injuste. Parce que ce « service de reproduction » ne pourrait être payé à sa valeur, par définition inestimable, l'argument débouche sur un prix nul. Parce qu'on soutient que la dette ne puisse être éteinte, que le prix ne puisse jamais être juste, on préconise qu'il soit nul. La GPA gratuite est en effet rarement considérée comme exploitante⁸². Mais pourquoi le paiement monétaire exploiterait-il plus l'altruisme de la gestatrice que l'absence de paiement ? Dans notre cadre théorique, le non-paiement n'exploitera ni plus ni moins, seulement on attirera alors des femmes qui le font uniquement pour d'autres motivations.

Le paradoxe apparent de l'argument d'exploitation c'est qu'un prix plus élevé augmente l'exploitation (au sens de coercition), alors qu'un prix plus faible ne la diminue pas (au sens de l'injustice du prix). Pour résoudre cette aporie, il faut revenir à l'équivalence des désirs dans l'échange. Dans une théorie socio-affective de la valeur, la quantité de valeur dépend de l'intensité désirante⁸³. Désirs de quoi ici ? Du côté des parents d'intention, désir d'élever un enfant, de faire famille. Du côté de la gestatrice, et en anticipant un peu, désirs d'argent, de grossesse, de donner un enfant, bref des intérêts. Dire que « la GPA n'est pas payée à sa valeur » perd alors tout son sens : si les deux parties échangent c'est qu'elles y ont intérêt. Et on comprend pourquoi penser en termes de prix et de valeur de la GPA, qui sont le plus souvent pensés en termes d'insuffisance du premier par rapport à l'autre, débouche sur une contradiction. Que la GPA soit ou non compensée monétairement, il y a du don, et dans les deux cas ce don trouve sa contrepartie.

L'argument d'échange injuste est victime de la double illusion du don et de la marchandise. D'un côté, il y aurait une valeur infinie (illusion du don). De l'autre, il n'y aurait que la monnaie en contrepartie (illusion marchande). Le problème est que cet argument, sous prétexte d'incommensurabilité, en vient à commensurer⁸⁴. L'hypothèse anthropologique que j'ai avancée précédemment

82. V. PANITCH, « Surrogate Tourism... », art. cité, p. 281.

83. A. ORLÉAN, *L'empire de la valeur, Refonder l'économie*, Seuil, 2011, rééd. Points Seuil, 2015 ; F. LORDON, *La condition anarchique, op. cit.*, p. 105 et s.

84. Prenons l'exemple d'Antoinette Fouque qui critique la compensation comme précisément insuffisante, et ne conçoit le désir de la gestatrice que comme celui d'un don pur et désintéressé. « Dans le don d'enfant, écrit-elle, il est question qu'il y ait dédommagement : la dette ou la gratitude peut rester... Ce ne sera pas une rémunération. On peut se poser la question du prix de ce travail sans prix. Comment le gratifier ? Par un au-delà de l'argent ? Le dédommagement fait apparaître la misère de la vraie mise en servitude des femmes, encore plus que l'esclavage : il dévoile qu'elles font une production irremplaçable, qu'elles ont une compétence distinctive, qui est nécessairement du don,

permet de comprendre que la grossesse puisse être incommensurable – la question ne se pose même pas – et que la monnaie puisse tout de même reconnaître une dette.

Une régulation possible

Pour éviter que la GPA ne repose sur des inégalités ou les reproduise, on peut faire quelques propositions. Certes ces problèmes se posent déjà dans nos sociétés, mais cela n'empêche pas de souhaiter les résoudre, et pourquoi pas en commençant par la GPA. En particulier parce qu'une GPA encadrée emporte avec elle des émancipations qui remettent en cause certains fondements du capitalisme patriarcal (II.B.).

Premièrement, le cadre doit rester intranational⁸⁵.

Deuxièmement, pour qu'il n'y ait pas de contrainte économique, la motivation financière doit être limitée et égale pour toutes : le paiement doit dépendre des revenus autres de la gestatrice⁸⁶.

Troisièmement, pour garantir l'égalité d'accès, le prix de la GPA peut dépendre des revenus ; et les fonds seraient mis en commun pour payer les gestatrices.

Cette solution permet que la GPA ne soit pas nécessairement un échange des plus riches vers les moins riches ; et qu'elle représente le même coût pour les parents d'intention, et la même incitation pour les candidates.

Ces propositions précisent l'encadrement politique nécessaire. Elles ne peuvent aller qu'avec une reconfiguration sociale de la place de la gestatrice. J'ai mentionné qu'était absurde l'idée selon laquelle une chose puisse ne pas être payée à sa valeur, en rappelant que s'il y a échange c'est qu'il y a équivalence, mais dans un certain sens cependant. La gestatrice ne demande pas plus de monnaie, elle demande plus d'autre chose (de l'autonomie, du lien social). Dire que la GPA n'est pas payée à sa valeur revient plutôt à affirmer que la monnaie est insuffisante pour éteindre la dette quel que soit son montant. Puisqu'il reste une dette non effacée, il faut reconnaître les autres valeurs qu'économiques, mais comment ? Pour le comprendre il faut d'abord déconstruire la seconde fiction qui entoure la GPA, qu'elle soit commerciale ou éthique : sa part de don pur dite altruiste ou désintéressée.

gratuite, gracieuse, de pure gratitude envers l'espèce. Il ne leur en revient rien. Le dédommagement ne saurait être qu'une aumône » (A. FOUQUE, « Les enjeux de la gestation pour autrui, Entretien avec Antoinette Fouque », *Le Débat* 2009, 5(157), p. 145-157, p. 152).

85. V. la proposition de condamner pénalement le recours à l'étranger quand la pratique existe encadrée dans le pays (il faut sécuriser la filiation, mais condamner pénalement les parents, au nom du droit des femmes) (M.-X. CATTO, art. cité, p. 152).

86. Bien entendu, il est de la responsabilité de l'État de ne pas laisser perdurer les inégalités et la pauvreté qui permettent cette situation, mais il s'agit là d'un cadre général, pas spécifique à la GPA.

II. LA FICTION DE LA GPA COMME DON DÉSINTÉRESSÉ

Parmi les craintes exprimées de la marchandisation, revient souvent la place donnée à la gestatrice, ou plutôt son absence de place dans le processus actuel ou celui qu'on craint. Déshumanisation qu'on retrouve jusque dans le terme employé : gestation plutôt que grossesse. Il me semble que ce n'est pas que la fongibilité qui est en jeu. On déplore en particulier le manque de reconnaissance sociale de la gestatrice par la famille d'intention. La gestatrice serait cachée et les parents d'intention se voient rapidement désigner comme désireux et coupables de la dissimuler parce que mis en danger comme parents par sa présence. Ce discours méconnaît la puissance du social lui-même à vouloir mettre un voile sur les gestatrices. Elles-mêmes savent que ce ne sont pas que les parents d'intention qui les nient, ce sont aussi leurs propres voisins, famille, amis. Et c'est sans doute bien plutôt parce que la société nie la gestation pour autrui que les parents d'intention sont amenés eux-mêmes à la nier. À répéter qu'un tel don n'est pas acquittable (et donc parfois ne devrait pas même exister), on empêche les parents d'essayer de s'en acquitter.

La présence du don dans la GPA pose en effet problème. Là où le marché met sur un pied d'égalité (en droit du moins), le don introduit une hiérarchie. Historiquement, c'est l'aristocrate qui donne sans consentir à aller sur le marché⁸⁷. Si le don a bien une origine régalienne⁸⁸, ici c'est la gestatrice qui est reine : qu'on pense à ce qu'elle tient en ses mains – en son ventre – pour comprendre en quelle dépendance elle tient les parents d'intention. Avec ce don elle est source de puissance, et d'une puissance d'autant plus importante que la nature intéressée de ce don est cachée. C'est cette puissance qu'on essaie de diminuer en cachant la place de la gestatrice. Mais, si nous déconstruisons la fiction du don, alors cette puissance se défait, et avec elle le besoin de la soustraire au regard. Et cette déconstruction permet aussi de mieux percevoir le « autre chose » qui se joue que la monnaie et la valeur économique, à savoir les autres intérêts et valeurs. Ce sont ainsi les différentes dimensions de la dette et de sa possible reconnaissance qui se font jour. Reconnaître l'échange dans le don c'est se donner les moyens de donner une place juste à la gestatrice et de reconnaître mieux la dette, deux éléments qui se renforcent mutuellement. Dévoiler l'intérêt de la gestatrice (A.) est alors source d'une double libération : libération de la dette contractée (C.), et libération des possibilités (B.).

A. – Dévoiler les intérêts à l'œuvre

Puisque tout acte est intéressé, au sens où, en dernière analyse, il se ramène à l'effort pour persévérer dans son être, le don pur n'existe pas. L'acte donateur

87. L. FONTAINE, *Le Marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Gallimard, 2014.

88. F. LORDON, *L'intérêt souverain*, *op. cit.*

est intéressé à une reconnaissance de prestige, d'amour, de profit symbolique ou psychique, bref à ce qui réjouit⁸⁹. Quels sont les intérêts poursuivis par la gestatrice ? La présence d'argent met au jour l'existence d'un intérêt économique. Mais celui-là n'épuise pas les autres. Encore une fois la critique de l'économisme est victime du même réductionnisme quand elle ne voit que l'intérêt économique. D'ailleurs la pratique de la GPA totalement gratuite est tout autant un échange de désirs équivalents⁹⁰ : elle dévoile bien l'existence d'un intérêt *non* économique, et c'est peut-être pour cette raison qu'elle gêne parfois aussi. L'intérêt de la gestatrice est de participer du lien social, par l'acte qui devrait le plus l'y faire entrer : permettre à des personnes de devenir parents, et donc de contribuer à la permanence de la communauté. On imagine bien aussi des intérêts psychologiques à l'œuvre dans des situations particulières, par exemple quand une femme trouve un intérêt à être enceinte pour sa sœur en termes de réparation ou de génération de dette, ou en termes de réussite là où l'autre a échoué. Dans la GPA traditionnelle, comme dans la parentalité habituelle, un évolutionniste verra un intérêt à la survie de ses gènes. Bref la gestatrice reçoit des récompenses psychiques et symboliques. Il y aurait pourtant d'autres manières de poursuivre ces intérêts, d'aider une autre personne ou couple à devenir parents : on peut devenir médecin, infirmier, sage-femme, faire un don d'ovocyte. Ici une femme choisit la grossesse, c'est qu'elle y poursuit un intérêt supplémentaire. Quel est-il ? Et d'abord pourquoi est-il caché ?

Pour répondre à cette question, je reprends le raisonnement de Frédéric Lordon. Puisqu'il s'agit pour la société de se maintenir, de persévérer elle-même dans son être, et pour cela de se protéger de la violence de l'intérêt pronateur, elle doit cacher l'intéressement du don sous la fiction du don pur. Et, précisément, s'il reste une fiction par tous défendue contre ce dévoilement de l'intéressement de nos actions, c'est celle sur laquelle Lordon centre sa préface à la nouvelle édition de *L'intérêt souverain : la parentalité*. « La paix de l'âme collective sans doute... pense avoir besoin, écrit-il, des protestations de désintéressement du don pour ne pas aller à la ruine, et s'en aménage, avec le don parental, une figure au-delà de toute contestation possible⁹¹ ». Et, précisément, la GPA entame cette

89. *Id.*

90. En psychanalyste, Antoinette Fouque voit bien le désir mais, demeurant prisonnière de l'illusion du don gratuit, elle est conduite à un oxymore quand elle prend la GPA pour « exemple parfait d'un désir parfaitement désintéressé » (A. FOUQUE, art. cité, p. 149).

91. F. LORDON, « Au régal des enfants ? », art. cité, p. 13. Les intérêts mentionnés à la parentalité sont les suivants : intérêt de prolongement de soi, de façonnage, d'adéquation aux normes sociales. « Mais, de toutes ces déterminations, et spécialement de celles qui font vivre l'intérêt à l'enfant par-delà sa simple naissance, s'il fallait ne retenir qu'une, ce serait sans doute ce petit trafic d'affects par lequel les parents produisent un être inconditionnellement réduit à l'amour par la plus extrême dépendance — qu'eux seuls ont le pouvoir d'adoucir de leurs bienfaits » (*ibid.*, p. 9).

contestation. Elle participe à déconstruire la fiction du don de la parentalité, « reliquaire ultime » de la fiction du don⁹². La présence de la gestatrice, le fait même que des femmes puissent intentionnellement porter un enfant pour le faire élever par d'autres, dévoile la fiction qui construit la grossesse comme pur don, pur altruisme, dans sa figure extrême : celle du sacrifice. C'est cette fiction qui explique le rôle social attribué à la femme enceinte et le respect, voire le culte, qui l'entoure. Or certaines femmes désirent, seulement, être enceintes. Avec une grossesse pour soi, l'intérêt est celui d'élever un enfant, donc d'être « payé » en amour, en fierté, parce qu'on rentre dans la communauté. Avec une grossesse pour autrui, ces récompenses n'existent pas : on ne devient pas parent, on ne reçoit pas l'amour de l'enfant. De quoi se paye-t-on ? La grossesse pour autrui révèle un intérêt à la grossesse pour elle-même et non pour l'enfant. Ce que la gestatrice dévoile, c'est qu'une femme puisse être intéressée à être, seulement, enceinte. Comme Marie-Xavière Catto le souligne, la GPA permet de « voir apparaître des femmes qui portent un enfant parce qu'elles aiment être enceintes ... et d'autant plus épanouies qu'elles n'auront pas à le garder »⁹³. C'est un élément qui fait violence à la société : une femme porte un enfant pour ne pas l'élever ; la femme porteuse déshabilite la fiction du don, voire du sacrifice de la grossesse. Elle dérange parce qu'elle (dé)montre l'existence d'un intérêt intéressé à être enceinte. Et cet intérêt dévoilé est celui des femmes : la grossesse empuisantise. À l'encontre de la faiblesse que sont censées prévenir toutes les attentions dont les femmes enceintes sont entourées, celles-ci se sentent puissantes.

Dévalorisée par un discours traditionnaliste qui lui reproche de ne pas vouloir l'enfant qu'elle porte, la gestatrice l'est aussi par un certain discours féministe qui lui reproche de désirer une grossesse. C'est ne pas voir que le désir de grossesse est aussi un désir de puissance. Cet intérêt à la grossesse n'est en effet pas que caché par la fiction d'un don-sacrifice, mais aussi par un féminisme qui rejette « la dimension incarnée de l'existence féminine », « en raison de l'insupportable particularité qu'implique la différence corporelle »⁹⁴. Poursuivant la thèse beauvoirienne d'une grossesse qui transforme la femme en « couveuse », la rend à la nature, « jouet de forces obscures » et « proie de l'espèce qui lui impose ses mystérieuses lois »,⁹⁵ ce féminisme désincarné qui stigmatise le corps, « comme

92. *Ibid.*, p. 5.

93. M.-X. CATTO, art. cité, p. 138.

94. C. FROIDEVAUX-METTERIE, *op. cit.*, p. 256.

95. S. de BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, vol. II, Gallimard, 1949, coll. Folio 1976, p. 345 et 347. La grossesse est ambiguë : « Mais la grossesse est surtout un drame qui se joue chez la femme entre soi et soi ; elle la ressent à la fois comme un enrichissement et comme une mutilation ; le fœtus est une partie de son corps et c'est un parasite qui l'exploite ; elle le possède et elle est possédée par lui ; il résume tout l'avenir et, en le portant, elle se sent vaste comme le monde ; mais cette richesse même l'annihile, elle a l'impression de ne plus être rien » (*ibid.*, p. 345). Cependant cette expérience vécue de la grossesse est « variable », comme elle le reconnaît elle-même ; Beauvoir parle aussi d'une époque où les

si la prison dont il fallait extirper les femmes, au-delà de la cellule étouffante du foyer, c'était celle de leur enveloppe corporelle »⁹⁶, conduit à rejeter une instrumentalisation du corps enceint pour autrui. Ce féminisme cache aussi l'intérêt à la grossesse, et donc participe de la construction d'un mythe de la grossesse comme sacrifice. Or il y a une multiplicité des rapports possibles des femmes à leur corps et au désir d'enfant : certaines ne veulent pas être mères, d'autres veulent être seulement enceintes.

Ici c'est la philosophe Iris Marion Young, dans la lignée de la phénoménologie féministe de Beauvoir, qui doit être citée longuement. Selon elle, la femme enceinte est à la fois consciente de son propre corps et de ses autres projets⁹⁷. Elle est consciente de chacun des mouvements de son corps, entre effort et résistance, consciente de ses limites comme « *fleshy relation to the earth* » tout en poursuivant ses projets⁹⁸. Elle n'est ainsi pas dans l'attente, au contraire « *pregnancy has a temporality of movement, growth and change* »⁹⁹. C'est tout cela qui la rend puissante : « *In the experience of the pregnant woman, this weight and materiality often produce a sense of power, solidity and validity. Thus whereas our society often devalues and trivializes women, regards women as weak and dainty, the pregnant woman can gain a certain sense of self-respect* »¹⁰⁰. Young ajoute que la déssexualisation du corps enceint la libère du regard instrumentalisant qui la considèrerait pour son propre désir uniquement et en morceaux détachés : « *The look focusing on her belly is not one of desire, but of recognition. Some may be repelled by her, find her body ridiculous, but the look that follows her in pregnancy does not alienate her, does not instrumentalize her with respect to another's desire* »¹⁰¹.

S'appuyant sur cette thèse, Camille Froidevaux-Metterie affirme que la grossesse « constitue en réalité une *appropriation de soi*. Elle est le moment d'une expérience cruciale lors de laquelle la femme s'éprouve en tant que sujet concret de sexe féminin et se trouve assurée de la valeur et de la dignité de cette condition¹⁰² ». En effet, poursuit-elle, « la femme enceinte ne se contente pas de *porter*

conditions des femmes, et des femmes enceintes, ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il est évident que je parle ici d'une grossesse désirée dans une société dans laquelle, si la domination masculine s'exerce certes encore, c'est dans des degrés bien moindres, ou du moins différents. Dans le cas de la GPA, la grossesse est désirée (sauf contrainte économique majeure), et l'état des rapports entre femmes et hommes dépend de s'il s'agit d'une GPA transnationale ou pas ; ce dernier argument plaide là encore pour un rejet de la pratique transnationale.

96. C. FROIDEVAUX-METTERIE, *op. cit.*, p. 255.

97. I. M. YOUNG, « Pregnant embodiment : subjectivity and alienation », *The Journal of Medicine and Philosophy* 1984, 9, p. 45-62, p. 51.

98. *Ibid.*, p. 52.

99. *Ibid.*, p. 54.

100. *Ibid.*, p. 52.

101. *Ibid.*, p. 53.

102. C. FROIDEVAUX-METTERIE, *op. cit.*, p. 346.

l'enfant. Elle le fabrique, sur le plan physiologique, et elle l'humanise, sur le plan psychique. »¹⁰³

La GPA dévoile donc que les femmes ont un intérêt à la grossesse elle-même, y compris pour autrui. En exposant cet intérêt à la grossesse, elle met en danger la fiction du don parental, ce dernier rempart qu'est la parentalité pour nous faire croire qu'il existe des actes désintéressés. Il s'agit là sans doute d'un des intérêts les mieux cachés, ce qui explique les réticences à la pratique et donc la honte et le problème de la place sociale de la gestatrice. Dévoiler cet intérêt, expliquer l'augmentation de puissance que la grossesse permet, emporte avec lui d'autres dévoilements.

B. – Dévoilements, émancipations

Par ses dévoilements la pratique est porteuse d'émancipations, et j'en mentionnerai quatre types, déjà largement relevés par ailleurs.

Premièrement, la GPA participe de la désacralisation du ventre maternel et de la relation maternelle. Dévoiler l'intérêt, c'est retirer de la magie et du sacré, c'est « démystifier la maternité »¹⁰⁴. Cet aspect était déjà souligné par Antoinette Fouque qui le lie à la présence de « deux femmes pour un enfant » : « Qu'il y ait plus d'une femme pour faire circuler la gestation ... paraît un excellent moyen de désacraliser la fonction maternelle patriarcale »¹⁰⁵. Plus encore, parce que désormais un homme seul ou un couple d'hommes pourra développer un projet parental, cette désacralisation contribuera à supprimer cette différence entre les genres¹⁰⁶.

La GPA participe, deuxièmement, du dévoilement de la fiction de la définition de la parentalité au sens où elle met au jour que celle-ci n'est pas un fait de nature, mais un fait institutionnel. Comme le rappelle Marie-Xavière Catto, la filiation est établie par le droit : « Les parents sont ceux que le droit désigne », indépendamment de toute vérité « biologique » qui est en fait sociale¹⁰⁷. Reprenant le

103. *Id.* Bien sûr, et à nouveau, les expériences des femmes sont variables. Souligner que la grossesse peut empuissantiser ne doit pas culpabiliser ou dévaloriser les femmes qui ne la vivraient pas comme telle. Les troubles anxieux toucheraient entre 11 et 15 % des femmes enceintes (*ibid.*, p. 347, note 3). Selon la revue de littérature déjà citée, la fréquence des dépressions *post-partum* reportée dans les études sur les impacts de la GPA semble faible (V. SODESTROM-ANTTILA *et al.*, art. cité, p. 273). Plus généralement, cette partie de ma contribution utilise des catégories d'analyse occidentales, sans doute difficilement applicables à la GPA pratiquée en Inde et à la multiplicité des manières de vivre la grossesse, la famille et le rapport à l'argent.

104. M.-X. CATTO, art. cité, p. 138.

105. A. FOUQUE, art. cité, p. 153 et 152.

106. M. IACUB, *L'Empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Fayard, 2004.

107. M.-X. CATTO, art. cité, p. 120.

terme de Dominique Thouvenin, elle souligne ainsi que la filiation elle-même est toujours une « fiction »¹⁰⁸. En détruisant la fiction du don de la gestatrice, on détruit du même coup la fiction du don/sacrifice de la femme enceinte, qui seule peut expliquer la différence que notre culture fait entre la garde de l'enfant déjà né, par la nounou, et celle de l'enfant à naître, par la gestatrice. C'est notre culture, notre droit, qui donne autant d'importance à la gestatrice de l'enfant. Dans d'autres temps ou d'autres lieux, personne ne se pose la question de l'origine de l'enfant : ce dernier est celui de la femme qui l'élève, que celle-ci soit sa sœur ou la femme de l'amant de sa gestatrice¹⁰⁹. Notre culture met la gestatrice au premier plan parce qu'elle y concentre la fiction du don de la parentalité. Séparer la grossesse de la parentalité permet de séparer les deux « dons » et, dans la perspective qui est la mienne, de les déconstruire tous deux. Elle dévoile en même temps la relativité de cette valeur : non ce n'est pas la grossesse qui fait la mère.

Il faut se méfier toutefois que la GPA ne soit pas en train de remplacer une fiction de la parentalité (c'est la gestation qui fait la mère) par une autre (ce serait la génétique). Les parents d'intention qui choisissent que les ovocytes ne proviennent pas de la gestatrice, mais soit de la mère d'intention, soit d'une donneuse, ainsi que la gestatrice qui elle aussi préfère que ses ovocytes ne soient pas utilisés, sont eux-mêmes victimes d'une autre définition de la parentalité comme lien génétique. L'acceptation de la GPA gestationnelle s'est accompagnée d'une redéfinition de la maternité non plus par la gestation, mais par la génétique ; et la pratique, après avoir mis trop l'accent sur le travail gestationnel, vient finalement le nier.

C'est bien le passage à une GPA gestationnelle nouvellement permise par la diffusion des techniques de FIV dans les années 1990 qui a contribué à l'acceptation sociale de la GPA, particulièrement aux États-Unis¹¹⁰. Les juges ont tendance dans ce cas à donner plus de poids aux parents d'intention. La gestatrice elle-même se voit comme moins liée à l'enfant, et elle est moins perçue par les autres comme la « vraie » mère de l'enfant. L'acte est alors moins considéré comme une vente d'enfant que comme une location de service gestationnel. Cette possibilité a augmenté à la fois la demande et l'offre de GPA¹¹¹. La GPA gestationnelle est donc aujourd'hui préférée par les parents d'intention et les gestatrices, c'est souvent même la seule autorisée. Et pourtant elle renforce l'importance du lien génétique au détriment de la grossesse et de la

108. *Id.*

109. Cette remarque permet de porter un autre regard sur l'infertilité dans nos sociétés, qui augmente entend-on. Je ne nie pas que l'infertilité biologique augmente, mais ses conséquences visibles augmentent aussi drastiquement depuis que ces petits arrangements avec la filiation ne sont plus possibles. En ce sens, l'infertilité est aussi, et toujours, sociale.

110. V. E. SCOTT, art. cité, p. 139-40. Selon P. KUCHAR, art. cité, c'est la redéfinition de la maternité, encouragée par des organisations et des agences, qui a permis l'acceptation sociale.

111. E. SCOTT, art. cité, p. 142.

relation de soin entre la gestatrice et le fœtus¹¹². Elle implique deux atteintes corporelles (l'obtention des ovocytes et la gestation) au lieu d'une (gestation uniquement)¹¹³. Elle favorise la fongibilité et conduit à un abaissement des critères socio-économiques de sélection (vers des Noires plus pauvres aux États-Unis). Son acceptation par les critiques de la marchandisation est d'autant plus étrange que celles-ci avaient tendance à s'appuyer sur le lien mère-enfant formé pendant la grossesse, indépendamment du lien génétique, comme source de parentalité et du regret potentiel (voir I. A)¹¹⁴. On ne peut que, dans ce cadre, préférer une réglementation qui reviendrait sur cette obligation de GPA gestationnelle et favoriserait la GPA traditionnelle.

Même si elle est gestationnelle, et par les dévoilements déjà évoqués, la GPA vient, troisièmement, saper la famille traditionnelle, centrale à la domination de genre ; elle émancipe les hommes seuls ou en couples d'hommes en leur donnant accès à la parentalité. Si un projet d'aimer et élever un enfant, de faire famille, qu'il émane d'une personne seule (homme ou femme¹¹⁵) ou d'un couple hétérosexuel ou homosexuel, ne demande pas l'exploitation de l'altruisme d'une femme, mais la reconnaissance de son propre intérêt, alors on ne peut plus l'accuser d'insensibilité et d'égoïsme. La GPA irait de pair avec une filiation mono ou homoparentale, le désir des couples homosexuels ou des hommes seuls de fonder une famille ne pouvant continuer à être délégitimé comme il l'est actuellement¹¹⁶. On aurait ainsi plus de pères, ce qui contribuerait à « délier la petite enfance de la mère¹¹⁷ », et à accroître l'égalité de genre¹¹⁸.

Enfin, et c'est un aspect également reconnu, la GPA compensée ou rémunérée permet de valoriser le travail reproductif. Une certaine version de l'argument d'exploitation est ici facilement renversée. C'est *ne pas* payer la GPA qui accroît l'exploitation des femmes, en contribuant à masquer leur contribution. Ce serait une manière de continuer à opposer travail productif et reproductif en ne

112. *Ibid.*, p. 141.

113. V. M.-X. CATTO, art. cité, p. 135, et note 192, p. 136.

114. E. SCOTT, art. cité, p. 141.

115. Une femme seule peut aussi avoir besoin de recourir à la GPA, en cas d'hystérectomie par exemple.

116. M.-X. CATTO, art. cité, p. 126.

117. *Ibid.*, p. 136.

118. C'est pour cette raison qu'on ne peut, comme Debra Satz, attendre que la structure de la société change pour autoriser la GPA, quand c'est l'acceptation de la GPA qui contribuera à la faire changer, ainsi qu'elle le reconnaît elle-même : « In a society in which women's work was valued as much as men's and in which child care was shared equally, pregnancy contracts might serve primarily as a way for single persons, disabled persons, and same-sex families to have children. Indeed pregnancy contracts and similar practices have the potential to transform the nuclear family » (D. SATZ, *op. cit.*, p. 131). Et c'est précisément cette transformation de la famille qui peut contribuer à amener l'égalité des genres qu'elle attend.

valorisant pas le second¹¹⁹ ; et les femmes seraient encore censées réaliser gratuitement un travail de *care*. Si, dans le mode gratuit, la grossesse pour autrui est exploitée, alors la grossesse pour soi l'est aussi. Reconnaître la gestatrice pour autrui c'est ainsi reconnaître toutes les femmes gestatrices pour soi. Dans une veine semblable, Paola Tabet explique que la vente de force de travail reproductif est toujours préférable à l'aliénation reproductrice de l'esclavage de plantation, et que faire rentrer le travail reproductif comme un autre travail peut contribuer à atténuer les inégalités de genre¹²⁰. On retrouve ainsi l'idée plus générale selon laquelle le marché libère de certains liens sociaux de domination (il peut certes les remplacer par d'autres, comme on l'a vu).

C. – De la reconnaissance de la dette à sa libération – encadrer politiquement

Reconnaître les intérêts poursuivis dans le don de la gestatrice permet de situer comment s'en acquitter. La monnaie ne rend pas tout, parce que certaines dettes ne peuvent s'éteindre en monnaie. La dette, ici la reconnaissance de l'intérêt, se rend par la place collective faite à la gestatrice au moyen de sa reconnaissance sociale et la poursuite du rapport social ainsi entamé. Quatre éléments peuvent y contribuer.

Le premier est celui de permettre à l'enfant d'accéder, par l'établissement d'un livret des origines, à une information concernant l'identité de la femme qui l'a porté. Une proposition en ce sens est suggérée par Elsa Supiot dans cet ouvrage¹²¹. Il ne faudrait cependant pas que l'intérêt de l'enfant à connaître ses origines, s'il le souhaite, implique une augmentation de sa dette de vie. Le danger serait de reporter sur l'enfant une dette d'abord contractée par les parents d'intention et que lui se sente dans l'obligation de maintenir un lien non souhaité¹²².

119. M. J. TREBILCOCK, *op. cit.*, p. 50-51.

120. P. TABET, art. cité. V. M. JOUAN, « La critique de la marchandisation dans le débat sur la GPA... », art. cité, et M. JOUAN, « Contract pregnancy as a contested market... », art. cité.

121. V. dans le présent ouvrage, E. SUPIOT, « Ouverture de l'AMP : réflexions sur la filiation ».

122. Cette ambiguïté est patente dans l'enthousiasme dont Antoinette Fouque fait preuve : « On ne pourrait pas avoir une mère porteuse parce que toute la vie intra-utérine sera perdue ? Bien au contraire ! Outre l'héritage culturel, symbolique, génétique, généalogique, il y a un don lié à une personne unique, qui laissera des traces, au niveau des humeurs, des pulsions, de la création d'une personnalité. Si le lien est maintenu, ... on peut dire que cela enrichira d'autant la personnalité de l'enfant qui viendra – et l'on en aura davantage les clés que chez un enfant adopté. Cet enfant bénéficiera d'origines multiples, d'une sorte de feuilletage d'affects, d'émotions, de résonances. L'apport de la *gestatrice* sera considérable » (A. FOUQUE, art. cité, p. 157). Bien sûr ce qui a été dit plus tôt plaide en faveur d'une définition de la filiation fondée sur la volonté, les consentements devant être recueillis en amont (v. par ex. M.-X. CATTO, art. cité).

L'élément principal réside bien, deuxièmement, dans la relation sociale entre les parents et la gestatrice. On offre des cadeaux à la nourrice ou à la maîtresse des enfants et on retourne les voir des années après. Pourquoi, dans certains cas, ne poursuit-on pas cette relation avec la femme qui a porté l'enfant ? Là encore c'est sans doute le besoin de la cacher, et j'en ai expliqué les raisons plus haut. La GPA transnationale pose ici un supplément de difficulté pratique qui accroît le problème de non-rendu de la dette, et avec lui l'absence d'inscription de la gestatrice dans le lien social, ce qu'on retrouve dans le vécu des gestatrices israéliennes et indiennes. Les études empiriques confirment que les principaux déterminants de la satisfaction des gestatrices après la naissance sont la qualité des relations avec les parents d'intention, en particulier la mère, et les circonstances de séparation d'avec l'enfant¹²³. Par le lien aux parents, c'est la reconnaissance du lien social qui est nécessaire, la reconnaissance de leur place sociale comme gestatrice.

Cependant, cette responsabilité vis-à-vis de la gestatrice ne peut pas être pensée sous le seul rapport de la responsabilité individuelle : elle ne doit pas porter sur les seuls parents d'intention, et elle ne doit pas dépendre de leur bon vouloir. Le dévoilement des intérêts de la gestatrice doit donc donner lieu, troisièmement, à une reconnaissance *collective*. D'abord parce qu'il s'agit bien d'une reconnaissance sociale qui est désirée. Ensuite parce que les parents ne pourront reconnaître individuellement si la société ne reconnaît pas elle-même : la honte resterait pour tous. Enfin, parce que la dette contractée par les parents est une dette sociale dans la mesure où c'est la société qui les oblige à recourir à ce moyen. L'infertilité est en effet toujours sociale, même quand elle est dite médicale, et ce en deux sens. D'une part, les personnes ou couples (médicalement) infertiles se voient fermer tous les petits arrangements familiaux possibles à cause d'une conception très étroite de la filiation fondée sur le soi-disant biologique (voir *supra*, note 109). En ce sens ils sont tout autant « socialement » infertiles que les autres. D'autre part, les risques d'infertilité (biologique) sont eux aussi sociaux : les facteurs dits environnementaux résultent toujours de choix politiques, et on trouve des facteurs soi-disant biologiques qui sont en fait sociaux, par exemple le retardement de l'âge de procréer. C'est donc à la société dans son ensemble d'assumer les risques d'infertilité qu'elle fait courir à certain-es de ses membres et de faire sa place à la gestatrice¹²⁴.

C'est cette reconnaissance sociale qui permettrait à la reconnaissance individuelle de s'exprimer. Et c'est pourquoi l'accusation parfois portée contre les

123. V. SODESTROM-ANTTILA *et al.*, art. cité, p. 273. À propos de la difficulté à se séparer de l'enfant porté, cette synthèse mentionne des difficultés de séparation qu'on peut évaluer à 6 % des femmes après un an, mais ces études ne distinguent pas les procréations pour autrui (ovocytes de la gestatrice) des gestations au sens strict (ovocytes de la mère d'intention ou d'une donneuse) (*ibid.*, p. 268).

124. À titre d'exemple dans cette direction, on peut mentionner la proposition d'une reconnaissance publique du travail de *care* que représente la gestation pour autrui, avancée par M. JOUAN, « L'acceptabilité morale de la gestation pour autrui... », art. cité.

parents d'intention est mal fondée et hypocrite. Marie-Angèle Hermitte a ainsi pu dire :

« L'idée d'éloigner la mère porteuse se rencontre de temps en temps dans certains entretiens ou témoignages. C'est vrai pour les couples hétérosexuels plus que pour les couples d'hommes, qui acceptent mieux psychologiquement la mère porteuse, avec laquelle ils auront davantage tendance à créer des liens. Cela peut se comprendre. Dans certains pays, ce sont les parents d'intention qui choisissent la gestatrice, dans d'autres pays, comme les États-Unis, c'est plutôt la gestatrice qui choisit, ou en tout cas qui accepte tel ou tel couple. Une sorte de faveur est donnée aux couples d'hommes car il n'y a pas de concurrence entre femmes. » (Voir la retranscription des débats dans cet ouvrage¹²⁵)

Mais si la société et l'État organisent la place de la gestatrice, et si la fiction de la filiation est reconnue, alors il n'y a plus de raison de « concurrence » et on peut imaginer que des relations se construisent plus facilement entre parents d'intention et gestatrice.

Enfin, cette reconnaissance de la dette doit se faire dans le respect de l'autonomie de la gestatrice, qui favorise son empuissantisation. Young le mentionnait, un des éléments qui dans toute grossesse vient entraver le sentiment de puissance est l'aliénation de la femme enceinte par le corps médical¹²⁶. Elle en identifie trois raisons : d'abord parce que sa condition est traitée comme une maladie, ensuite parce que les instruments médicaux, en objectifiant ce qui se passe pendant la grossesse et la naissance, dévaluent ses propres ressentis ; enfin parce que les relations sociales (d'autorité masculine) nouées avec le corps médical réduisent ses possibilités de contrôle sur sa propre expérience¹²⁷. Or cette aliénation ne peut que s'exacerber dans le cas de la GPA, dans lequel les contrôles par les corps médicaux sont accrus, et le corps des gestatrices également soumis aux contrôles des parents d'intention (sur l'alimentation, le mode de vie, la sexualité). La législation peut ici venir limiter les possibilités d'ingérence des parents d'intention. L'autonomie de la gestatrice doit aussi inclure toute décision concernant son propre corps (césarienne, avortement), même quand cela contredit les désirs des parents d'intention¹²⁸ ; ainsi qu'un délai de rétractation après la naissance.

125. L'idée de concurrence était également présente chez Anderson, qui reproche aux parents d'intention de terminer le lien avec la gestatrice en affirmant que pour eux « her presence is a threat to marital unity and a competing object of affections from the child » (E. ANDERSON, *op. cit.*, p. 181).

126. L'aliénation est ici définie ainsi : « A subject's experience or action is alienated when it is defined or controlled by a subject who does not share one's assumptions or goals » (I. M. YOUNG, « Pregnant embodiment... », art. cité, p. 55).

127. *Ibid.*, p. 55-58.

128. M.-X. CATTO, art. cité, p. 148-149.

Dévoiler les intérêts de la donneuse, c'est permettre de reconnaître la dette et, éventuellement, de l'éteindre¹²⁹. La reconnaissance et l'acquittement sociaux de la dette permettent de lever la honte sur la pratique, la gestatrice et les parents d'intention. La place sociale de toutes et tous serait ainsi reconnue. Reconnaître socialement la gestatrice, modifier les rapports de parentalité pour en reconnaître toute la dimension sociale feront que les parents d'intention voudront eux-mêmes moins réduire la place de la gestatrice. Reconnaître cette fiction du don de la parentalité, à la fois dans le don des parents aux enfants et, donc, dans le don de la gestatrice aux parents d'intention, permettrait de modifier les rapports de parentalité pour en reconnaître toute leur dimension sociale et construite, et permettrait ainsi de redonner toute sa place à la gestatrice ; c'est-à-dire son *entière* place, mais *seulement* sa place.

Les propositions normatives faites dans cette contribution répondent aux problèmes évoqués d'autonomisation de la marchandise, d'exploitation et de reconnaissance de la dette dans ses différentes dimensions par la reconnaissance des valeurs en jeu. L'encadrement politique permet de diminuer le contrôle sur la gestatrice en garantissant son autonomie. On peut s'assurer que le consentement ne soit pas obtenu par la contrainte économique en proposant une même incitation pour toutes (le revenu de la GPA est proportionnel aux revenus obtenus par ailleurs). De même on peut garantir une égalité d'accès en faisant en sorte que le coût soit le même pour tous (une proportion du revenu). Contre l'inégalité internationale s'impose le protectionnisme. La recomposition de la famille et du rôle de la gestation permettrait que la gestatrice n'ait pas un travail émotionnel à faire pour se « détacher » de l'enfant, et que sa place soit reconnue par les parents d'intention et l'enfant, à travers le lien social formé et sa reconnaissance collective, y compris, éventuellement, dans la filiation. Le paiement ne transformerait pas la GPA en marchandise pure, ni ne (re)deviendrait un paiement patriarcal pour la fiancée.

Un des problèmes soulevés à propos de la GPA est qu'elle continue de ne porter que sur les femmes. L'existence de cette pratique implique qu'une femme, et seulement parce qu'elle est une femme, se voit offrir cette opportunité¹³⁰. Il me semble que le dévoilement que cette pratique emporte avec elle, et la recomposition de la filiation et de la famille qu'elle doit impliquer, mènera à son dépassement. Quand les projets parentaux des hommes seuls et en couple d'hommes seront reconnus grâce à la pratique de la GPA, alors les recherches sur l'utérus artificiel et l'engendrement masculin seront légitimées et pourront avancer plus rapidement¹³¹. Ainsi la GPA pourrait disparaître comme pratique d'un autre temps ne reposant que sur les femmes.

129. La question n'est pas résolue de savoir quand la dette est éteinte, et si ce jugement ne doit procéder que de la gestatrice.

130. M.-X. CATTO, art. cité, p. 146.

131. M.-X. Catto (*ibid.*, p. 145) rappelle que ces recherches ne sont pas menées faute de légitimation sociale. Sur l'utérus artificiel v. H. ATLAN, *L'utérus artificiel*, Seuil, 2005, et

CONCLUSION

La GPA n'est pas une marchandise pure parce qu'elle n'est pas perçue comme telle et qu'elle n'est pas fongible avec la monnaie, qui, bien que reconnaissant la dette de vie, n'a pas vocation à s'en acquitter. La gestatrice poursuit ses propres intérêts dans la transaction, en particulier un intérêt financier et un intérêt à la grossesse. Les critiques de la marchandisation de la GPA sélectionnent des normes sociales parmi d'autres pour agiter l'épouvantail de la dégradation morale et relever des problèmes d'exploitation qu'on trouve pourtant ailleurs dans nos sociétés (ce qui ne les rend pas pour autant acceptables).

Or la réalité sociale est celle d'une condition anarchique, pour reprendre le titre du dernier ouvrage de Frédéric Lordon, c'est-à-dire d'une multitude de valeurs morales en conflit¹³². Ces valeurs morales sont toujours les affects communs du groupe social (de sa plus grande part). C'est l'affect commun, la puissance de la multitude, qui détermine, pour un temps, ce qui a de la valeur, et la quantité de valeur. Nous avons donc affaire à propos de la GPA à une recombinaison de l'affect commun. Que ce soit dans les rues ou dans les tribunes, on voit bien les luttes de valeurs à l'œuvre, et il n'y a rien à trancher en dernière instance, hormis : est-ce l'autoriser ou l'interdire qui donne le plus de puissance au groupe ? Or, dès lors que la GPA permet la vie, elle permet plus de puissance¹³³. La GPA empuissantise parce qu'elle donne vie : un enfant en plus, c'est bien ce qui la distingue de l'adoption. C'est l'intention des parents (jointe à l'intention de la gestatrice) qui fait l'enfant. Par ses dévoilements, parce qu'elle met en lumière l'aspect social de la parentalité, la GPA nous rapproche aussi d'une vie sous la conduite de la raison.

S. MARTIN, *Le désenfantement du monde. Utérus artificiel et effacement du corps maternel*, Liber, 2011.

132. F. LORDON, *La condition anarchique*, *op. cit.*

133. Je m'appuie ici sur F. LORDON, *La condition anarchique*, *op. cit.*, p. 246, écrivant à propos de Spinoza : « Une multitude libre, dit-il, se distingue d'une multitude soumise en ce qu'elle "s'applique à cultiver la vie, l'autre seulement à éviter la mort" » (la citation est extraite du *Tractatus Politicus*, v, 6).